

Le Campus du Moulin de la Housse

Modernisation de la Bibliothèque Universitaire et restructuration du Bâtiment 7.

Situés sur le campus du Moulin de la Housse « pôle Sciences » de l'Université de Reims Champagne Ardenne, le bâtiment 14 (Bibliothèque) et le bâtiment 7 (Travaux Pratiques Chimie) font partie des œuvres majeures conçues par l'architecte Marcel LODS dans les années 60. La préservation et la valorisation de ce patrimoine sont donc une volonté.

Le projet de Modernisation de la Bibliothèque est financé à hauteur de 2 M€ par l'Etat au Contrat de Projets Etat Région 2007-2013, de 800 000 € par le Conseil Régional (CPER) et complété de 850 000 € par l'Université de Reims sur son Contrat Quadriennal soit un budget de 3,65 M€.

Ce bâtiment abrite les collections d'Etudes et de Recherche pour l'UFR SCIENCES, STAPS, ESIEC et IUT dans les domaines : Mathématique, Physique, Chimie, Sciences et Vie de la Terre, Sciences de l'Ingénieur, Agro-alimentaire et Sport.

Le projet de Restructuration du bâtiment 7 est financé à hauteur de 2,4 M€ par l'Etat au Contrat de Projets Etat Région 2007-2013, complété de 450 000 € au Plan de Relance Sécurité - Accessibilité et de 550 000 € par l'Université de Reims sur son Contrat Quadriennal soit un budget de 3,4 M€. Ce bâtiment héberge des salles de travaux pratiques de Chimie équipées en Licence, en Master et en CAPES de toutes les filières de l'UFR Sciences Exactes et Naturelles.

Les travaux prévus pour ces deux opérations visent à la sécurité des bâtiments et des installations techniques, à respecter les lois relatives au handicap et aux performances énergétiques mais également à l'adaptation des locaux, aux nouvelles fonctionnalités pédagogiques pour les étudiants et les chercheurs et à accroître l'attractivité du campus.

UNIVERSITÉ REIMS
CHAMPAGNE - ARDENNE

Les liens de la Relance

www.relance.gouv.fr

<http://relance.tv/accueil/index.php>

www.gouvernement.fr

www.planderelance.oseo.fr

www.diact.gouv.fr

Le FCTVA Fonds de Compensation de la TVA

L'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009 portant relance de l'économie a modifié l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales en prévoyant la mise en place d'un versement anticipé du FCTVA dû au titre de 2008, dès 2009.

Sont concernées les collectivités qui percevaient avant cette réforme, le FCTVA deux ans après la réalisation des travaux. L'Etat a donc versé, au plus tard le 31 juillet 2009, le FCTVA correspondant aux investissements de 2008 (en plus de celui versé au titre des investissements de 2007).

Les collectivités territoriales intéressées devaient s'engager, avant le 15 mai 2009, par délibération et convention avec le représentant de l'Etat dans le département, à augmenter leurs dépenses d'équipement en 2009, par rapport à une moyenne de référence calculée à partir des dépenses réalisées sur les exercices 2004 à 2007.

Les dépenses prises en compte sont les dépenses réelles d'équipement inscrites au compte administratif du budget général et des budgets annexes figurant aux comptes 20 (compte 204 inclus), 21 et 23. Les collectivités ayant conventionné devaient transmettre leurs états de dépenses 2008 pour le 1^{er} juin 2009, les attributions du FCTVA devant être versées pour le 31 juillet 2009.

Dans le cadre du contrôle de l'engagement des collectivités, celles-ci devront établir avant le 15 février 2010 la liste des dépenses réelles d'équipement constatées au titre de l'exercice 2009, visée par leur comptable local.

L'engagement sera considéré comme respecté dès lors que la collectivité aura augmenté son investissement de 2009 par rapport à la moyenne de la période 2004 à 2007 d'au moins un euro, (même si cette augmentation est moindre que celle sur laquelle elle s'était précisément engagée dans sa convention). Si ces dépenses s'avéraient inférieures à la moyenne de référence, la collectivité sera soumise, dès 2010, aux dispositions initiales des versements du FCTVA et subira à nouveau le décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA. Les collectivités qui respecteront leur engagement conserveront l'avantage de la réduction du délai de versement du FCTVA, en 2010 et les années suivantes.

Bilan de la mesure FCTVA dans la Marne

A la date du 15 mai 2009, 295 collectivités ont conventionné pour ce plan de relance. Au 31 juillet 2009, 286 collectivités ont bénéficié d'un versement anticipé du FCTVA sur leurs dépenses 2008 (9 collectivités n'ayant pas réalisé d'investissement éligibles en 2008).

PRÉFECTURE

PLAN DE RELANCE 2009 DANS LA MARNE - FCTVA			
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2009			Montant FCTVA versé par anticipation au 31 juillet 2009
Nombre de collectivités engagées	Total des moyennes de référence	Montant des engagements par convention	
295	211 523 646€	353 429 722€	26 974 651€



La Lettre de l'Etat dans la Marne

numéro 12 - novembre 2009 | www.lettre-etat-marne.fr

ÉDITO

Zoom sur le Plan de Relance

Le jeudi 4 décembre 2008, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, annonçait les mesures prises dans le cadre du plan de relance de l'économie française, pour un montant total de 26 milliards d'euros. Ce jour là, le programme d'action se dessinait autour du triptyque : Investissement, Emploi, Solidarité.



Gérard Moisselin Préfet de la région Champagne-Ardenne et de la Marne

Ce triptyque est décliné dans la région Champagne-Ardenne et notamment dans le département de la Marne. Dix mois sont passés et je suis à présent en mesure de communiquer au sujet des actions marnaises.

A travers ce numéro spécial « Relance » de la Lettre de l'Etat dans la Marne, je vous invite à découvrir l'esprit du

plan de relance de l'économie, l'état d'avancement du plan dans la Marne, un point sur le versement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA, un zoom sur quelques projets : l'échangeur routier de Cormontreuil, la restauration de la Cathédrale de Reims, la réhabilitation de la Cité Universitaire Theillard de Chardin ou encore les travaux réalisés sur l'immobilier du rectorat.

Je disposerai, au début l'année 2010, d'un premier bilan consolidé des effets économiques du plan de relance sur notre département. Je ne manquerai pas de vous faire part de ce bilan dans le prochain numéro de cette lettre électronique.

Gérard Moisselin
Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne



L'esprit du Plan de Relance de l'Economie

Dans un contexte de crise mondiale et dès l'automne 2008, le Gouvernement a mis en place les premières mesures pour stimuler l'activité et l'emploi : révision à la hausse du nombre de contrats aidés, premières extensions des contrats de transition professionnelle, création du fonds stratégique d'investissement, etc.

En décembre 2008, le Président de la République a décidé l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de relance pour soutenir l'investissement, sauver des emplois et aider les ménages. Ce plan, dont la coordination a été confiée au ministre Monsieur Patrick DEVEDJIAN, est piloté au plan territorial par les Préfets de région avec l'appui de l'ensemble des services déconcentrés ou organismes concernés.

Au total, l'ensemble des mesures du plan visent 3 objectifs :

- **le soutien de l'activité**, au travers notamment de l'investissement public, de la création de nouveaux logements, de l'appui aux secteurs industriels fragilisés et de l'aide au financement des entreprises. A fin août, la mobilisation d'Oséo a ainsi permis de consolider la trésorerie de 329 entreprises (70% de TPE) représentant 10 980 emplois.

- **le soutien de l'emploi**, au travers notamment des mesures de revalorisation de l'activité partielle et de renforcement des dispositifs de reclassement professionnel et de formation. Dans le cadre du dispositif « zéro charges », au 10 septembre 2009, Pôle Emploi a ainsi enregistré 6 479 demandes de contrats présentées par 4 156 TPE. A fin juin 2009, 2 567 entreprises avaient déjà perçu une aide globale de l'Etat de 1,5 M€ pour l'embauche de 3 543 salariés.

- **la justice en direction des salariés précaires et des familles modestes**, au travers de mesures d'allègement fiscal, de solidarité et de revalorisation de prestations. Le versement à 90236 ménages champardennais, en avril 2009, d'une prime de solidarité active de 200 euros, anticipant l'entrée en vigueur du revenu de solidarité active (RSA) au 1^{er} juin 2009, constitue un exemple. ■

Les projets marnais

Un effort d'investissement direct exceptionnel de l'Etat

Programmé : 34,6 M€ - Engagé : 22,1 M€ - Payé : 8,1 M€



Au 15 octobre 2009, une quarantaine de chantiers Plan de relance sont en cours dans le département de la Marne, ce qui correspond à un taux d'engagement des crédits de l'ordre de 64 % et, d'ici la fin de l'année, ce taux sera proche des 100% notamment avec l'engagement en novembre prochain du marché global conception-réalisation de l'ordre de 8,9 M€ pour la création de l'UMD à Châlons-en-Champagne.

Ces chantiers portent principalement sur les actions suivantes :

- **la rénovation de l'immobilier universitaire** (7,2 M€ mis en place) à travers notamment la réhabilitation de la cité étudiante Teilhard de Chardin et la modernisation de la bibliothèque du campus Moulin de la Housse dont les travaux vont débuter le 16 novembre prochain ;

- **la restauration des monuments historiques** (4 M€) dont les travaux sont en cours à la cathédrale de Reims (travée de chevet) et des travaux préparatoires sont lancés pour la rénovation des Halles du Boulingrin à Reims ;

- **la rénovation du patrimoine immobilier de la Défense** (3,1 M€) **et de la Justice** (0,3 M€ dont les travaux en cours portent sur les 2 maisons d'arrêt de Châlons-en-Champagne et Reims) ;

- **la rénovation des bâtiments de l'Etat** (1,5 M€) portant sur 13 opérations dans le département ;

- **les travaux d'entretien des infrastructures routières** (3 M€ dont opérations achevées sur les RN 44 et 31) et fluviales (0,25 M€ pour la consolidation des berges du bief Marne du canal de la Marne au Rhin) ; l'accélération des travaux en cours pour le réaménagement de l'échangeur Cormontreuil à hauteur de 5 M€ ;

- **la création d'une unité pour malades difficiles** à l'EPS de la Marne à Châlons-en-Champagne (10 M€) dont les études sont en cours et le marché global conception-réalisation de l'ordre de 8,9 M€ sera notifié avant la fin de l'année 2009 ; des travaux de sécurisation des services psychiatriques (0,064 M€) sont en cours au CHU de Reims et à l'EPS de la Marne à Châlons-en-Champagne ;

- **soutien du FNADT** - Fonds national d'aménagement et de développement du territoire - (0,275 M€) pour, par exemple, la création d'une maison médico-sociale à Fère-Champenoise ou la création du jardin du confort à Haussimont.

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

L'échangeur routier de Cormontreuil

Des travaux accélérés grâce au plan de relance

Afin d'achever l'opération d'aménagement de l'échangeur A4 / A34 de Reims Cormontreuil qui vise à supprimer les feux tricolores et décharger le giratoire d'entrée dans Cormontreuil, l'Etat, la région, le conseil général de la Marne et Reims métropole ont arrêté mi 2009 le plan de cofinancement pour 38 M€, inscrit au Programme de modernisation des itinéraires (PDMI) du réseau routier national.



La maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Champagne-Ardenne et la maîtrise d'oeuvre par la direction interdépartementale des routes Nord (DIR).

Compte tenu des obligations de maintien de la circulation et des contraintes

géotechniques fortes (sols compressibles), les travaux doivent s'étaler sur plusieurs années.

Début 2009, au titre du plan de relance, l'Etat a mis en place 5 M€ sans attendre la signature de la convention de cofinancement, pour permettre de lancer les travaux de construction d'un nouvel

ouvrage de franchissement de l'A4 et les terrassements contigus. Les marchés financés sur plan de relance ont été notifiés début juin et les travaux ont démarré en septembre. Ce complément de financement vient abonder le reliquat des crédits du contrat de Plan Etat - Région 2000-2006 affecté aux travaux de déplacement de la bretelle Cormontreuil - Châlons (travaux engagés en juin 2009). Le chantier génère 41 emplois. L'ouvrage d'art sera achevé fin 2010.

L'accélération de cette phase de travaux permet de prévoir l'achèvement global de l'échangeur en 2012. ■

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Relance et Culture

Le plan de relance de l'activité économique comprend un volet « monument historique », afin de lancer ou d'accélérer des chantiers de restaurations des monuments historiques.

La Champagne-Ardenne bénéficie de 6 691 000 euros d'autorisations d'engagement, qui s'ajoutent au budget 2009 de la Direction régionale des affaires culturelles (à rapprocher des 100 M€ dévolus au Ministère de la Culture et de la Communication).

La sélection des opérations retenues a reposé sur 3 critères : l'effet immédiat sur l'activité des PME, l'effet sur l'ensemble du territoire et la capacité à réaliser les travaux dans l'année. Six monuments sont concernés dans la région, dont, pour la Marne, la cathédrale de Reims et les Halles du Boulingrin à Reims.

Les travaux de restauration d'une travée du chevet de la cathédrale, d'un montant de 3 000 000 €, ont débuté en juin. Sept entreprises sont mobilisées sur ce chantier.



Pour les Halles du Boulingrin 2 800 000 € ont été débloqués sur la première tranche financière de la subvention que l'Etat accorde à la ville de Reims pour réaliser les travaux de restauration qui permettront à l'édifice de retrouver sa vocation de marché couvert et d'accueillir différentes activités culturelles ou sportives. La ville est en phase de sélection des entreprises.

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Cité Universitaire Teilhard de Chardin

La réhabilitation de cette cité universitaire rémoise, située sur le campus Moulin de la Housse au sud-ouest de l'agglomération, a pour objectif l'amélioration des logements étudiants en termes de confort et d'hygiène.

Ainsi, les sanitaires collectifs seront remplacés par l'installation dans chaque logement d'un module sanitaire dit « tri-fonction » (lavabo-WC-douche). Les locaux seront également rendus accessibles aux étudiants à mobilité réduite. La mise aux normes actuelles de la résidence, qui date des années 60 renforcera la sécurité des étudiants. Enfin, dans un contexte d'amélioration des performances des services publics, les travaux devraient permettre de réduire sensiblement les coûts d'exploitation des bâtiments.

Par ailleurs, cette réhabilitation répond aux objectifs environnementaux du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 à savoir la réduction des gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie, grâce à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments existants. La réhabilitation de la résidence universitaire Teilhard de Chardin concerne dans un premier temps les bâtiments A et B. Il s'agit à la fois d'une restructuration, de la mise en sécurité des logements étudiants ainsi que de l'isolation thermique et de l'embellissement des façades. C'est ainsi que vont être créés 136 chambres simples, 104 studios et 8 chambres PMR. L'accueil, les locaux communs (salles d'études, de détente), les bureaux administratifs et les locaux du personnel, ainsi que le foyer, seront eux aussi entièrement rénovés. Enfin,

4 logements PMR (Personne à Mobilité Réduite) et aménagés selon les exigences ergothérapeutiques, sont prévus pour des étudiants présentant un handicap lourd en lieu et place de 2 logements de fonction. La dernière tranche de travaux, permettra de rénover les 124 chambres simples et les 2 logements de fonction du bâtiment C ainsi que la deuxième galerie perpendiculaire reliant les bâtiments B et C. Les travaux débutent au mois de novembre 2009 et devraient durer au total 18 mois. ■

CROUS

La relance passe par Reims



Ici, réhabilitation de la résidence universitaire Teilhard de Chardin

Pour en savoir plus et retrouver les 1000 projets de la relance, rendez-vous sur

www.relance.gouv.fr



- Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre du groupement suivant :
 - Architecte mandataire : Sté d'architecture et d'urbanisme PUGET-DELASALLE
 - Architecte d'intérieur : LAUBY Thierry
 - Assistant maître d'ouvrage : ACP
 - Bureau d'étude des fluides : DIATECHNIE
 - Bureau d'étude des structures : VRD BET 4C
- L'enveloppe financière s'élève au total à 10 312 004 € TTC dont :
 - Part Etat : 7 000 000 €
 - Part Région : 2 000 000 €
- Autres financeurs
 - CNOUS : 1 012 004 €
 - CROUS de Reims : 300 000 €